

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 14 décembre à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Alain CLERC - Réunion en Mairie de Septème

Date de convocation du Comité Syndical : 30/11/2012

Nombre de délégués titulaires en exercice : 10

Nombre de délégués présents : 6 / Votants : 6

Présents : CLERC Alain, DEVAUX Bernard, BERTHIER Raymond, Alain BRAULT, MICHALLON Marguerite,
Joseph PERIER

Excusés : REBOUX Agnès. ROCHET Michel



MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE CAPTAGE « LA PLAINE »

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Septème

rappelle au Comité syndical les problèmes posés pour la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, et conformément à la délibération du 15 septembre 2010, une procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été entamée.

L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de cette enquête est réuni.

Le Syndicat s'est rendu acquéreur des parcelles nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate **captage de la Plaine**, situé sur les parcelles n° 47.49.148.149 de la section AB de la Commune de Oytier St Oblas, au lieu dit « les taissonnières »

L'évaluation économique nous a été soumise, y compris l'estimation des services fiscaux en ce qui concerne les acquisitions foncières

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Prend l'engagement :

- De poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage de la Plaine
- réaliser les travaux nécessaires à celle-ci
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux
- d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres
- donne pouvoir à son Président d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages.
- Demande l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- Demande à M. LE PREFET de bien vouloir accuser réception de la présente.

Délibération approuvée par 6 voix pour – 0 contre – 0 abstention

Pour copie conforme,
Le Président,
Alain CLERC



Syndicat
Intercommunal
des
EAUX
DE SEPTEME